

Avril 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

F

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Bakou (Azerbaïdjan), 19-20 avril 2012

Point 8 de l'ordre du jour

Importance du secteur de l'aquaculture et de la pêche pour la région et résumé des recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

Résumé

La région Europe est presque aussi diversifiée qu'il est possible de l'être en ce qui concerne les étapes de développement des pêches maritimes et de l'aquaculture ainsi que leurs modes de gestion. La pêche dans les pays de l'UE est gérée via la politique commune de la pêche, et dans les mers Méditerranée et Adriatique, des accords existent entre les pays membres et les pays non-membres de l'UE; la gestion des pêches en mer Noire et en mer Caspienne, en revanche, pose problème. Dans les anciens pays soviétiques, la consommation de poisson a généralement chuté à un niveau très bas et le potentiel de développement de l'aquaculture est considérable.

Sous réserve d'approbation du Conseil et du Directeur général de la FAO, la vingt-sixième session de la CECPAI a recommandé à la Commission de poursuivre ses activités en tant qu'organisme chargé des pêches au titre de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, mais avec une structure améliorée et un règlement intérieur modernisé. Ce nouveau règlement, dans le cadre duquel tous les groupes de travail et sous-commissions ont été supprimés, a été adopté à une session extraordinaire tenue à Rome en octobre 2011.

En juillet 2009, après une série de réunions préparatoires au Tadjikistan, au Kirghizistan et en Turquie, les pays d'Asie centrale et du Caucase ont demandé au Directeur général de la FAO d'appuyer la création d'un nouvel organe relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation, ce qui a ensuite été approuvé à la cent trente-septième session du Conseil. L'accord relatif à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase est entré en vigueur le 3 décembre 2010. La session inaugurale, au cours de laquelle le Tadjikistan, le Kirghizistan, et l'Arménie ont déposé leur instrument d'acceptation auprès du Directeur général de la FAO, s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 19 au 21 décembre. Le règlement intérieur recommandé et le programme de travail de cinq ans de la Commission (2010-2015) y ont été adoptés.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. Les pêches de capture, qu'elles soient continentales ou maritimes, occupent une place particulière au sein de la FAO en ce que les pêcheurs partagent en général une ressource commune, contrairement aux ressources privées qui existent dans l'agriculture et la foresterie. Cette caractéristique rend cette ressource difficile à gérer, car les pêcheurs n'ont pas le sentiment de propriété à long terme nécessaire pour une utilisation durable et optimale des ressources.
2. La région européenne est aussi diversifiée qu'il est possible de l'être en ce qui concerne les étapes de développement des pêches maritimes et de l'aquaculture ainsi que leurs régimes de gestion.
3. La gestion des pêches des eaux maritimes, de l'Atlantique à la Baltique et à la Méditerranée, est coordonnée entre les États Membres, liée à la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne et coordonnée avec un certain nombre d'organisations régionales de gestion des pêches et de commissions consultatives. Les pêches des mers qui bordent la Fédération de Russie au nord et à l'est sont également bien gérées via des accords avec des organisations internationales de gestion des pêches. Une meilleure coopération est toutefois nécessaire en ce qui concerne la recherche et la gestion des pêches de la mer Noire et, dans une certaine mesure, de la mer Caspienne, où un volume considérable de pêche INDNR (illicite, non déclarée et non réglementée) compromet toujours gravement la durabilité de l'exploitation.
4. Les pêches continentales ne contribuent pas énormément à la production halieutique totale; leur développement n'est en général pas aussi avancé que celui des pêches maritimes, mais il est relativement uniforme dans l'ensemble de la région.

Les pêches fournissent des ressources essentielles, tant pour l'alimentation que pour les revenus. À l'échelle mondiale, la contribution du poisson aux régimes alimentaires a atteint le niveau record de 17 kg en moyenne par personne et par an et fournit aujourd'hui 15 pour cent de l'apport protéique moyen de 3 milliards de personnes. Cette augmentation est principalement due à la production toujours plus importante de l'aquaculture, qui croît aujourd'hui à un rythme de près de 7 pour cent par an dans le monde, et devrait bientôt dépasser les pêches de capture comme source d'approvisionnement en poisson pour la consommation humaine. On estime qu'ensemble, les pêches et l'aquaculture fournissent des moyens de subsistance à 540 millions de personnes, et les produits de la pêche représentent environ 110 milliards d'USD en volume annuel d'échanges commerciaux. Pourtant, selon les estimations, 32 pour cent environ des stocks de poissons dans le monde et 75 pour cent dans l'Union européenne sont surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution. Dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, les pêches continentales et l'aquaculture dominent le secteur. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale fournit un appui allant de conseils en matière de gestion prudente et responsable des pêches à la mise en place d'une coopération scientifique entre les pays de la région qui partagent lacs, rivières et bassins versants. La FAO s'efforce également de faire en sorte que les besoins des petits exploitants ne soient pas ignorés, en particulier par des gouvernements enclins à investir dans l'aquaculture ou les infrastructures de pêche continentale à grande échelle.

5. L'aquaculture, qui est le secteur de production alimentaire dont la croissance est la plus rapide au monde (7 pour cent par an en moyenne), est également diversement utilisée et développée dans la région, comme nous le verrons à la section suivante. Toutefois, ce secteur a un énorme potentiel de développement dans la majeure partie de la région et tout particulièrement en Europe de l'Est et dans les Balkans, où il pourrait jouer un rôle considérable dans la réduction de la pauvreté dans certains pays. La carpe, l'esturgeon, la truite et le poisson-chat dominent toujours l'aquaculture en eaux douces dans cette partie de la région, tandis que les sparidés, les serranidés, le saumon et la truite arc-en-ciel dominent l'aquaculture en Méditerranée (mer Noire) et dans l'Atlantique, l'élevage du turbot et l'engraissement du thon gagnant aujourd'hui en importance.

6. Il est nécessaire de développer les infrastructures de transformation et d'apporter de la valeur ajoutée à la production de carpes en Europe centrale et orientale, production très répandue mais dont les infrastructures sont dépassées, pour pouvoir faire face à la forte concurrence des nouvelles espèces en provenance d'Asie.

7. De nombreux pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale demandent une assistance technique pour la certification des produits de l'aquaculture et des pêches de capture.

8. La production halieutique mondiale n'a cessé de croître au cours de ces dernières décennies. Malgré la récession observée dans de nombreux domaines de l'agriculture, le secteur de la pêche maintient sa tendance à la hausse. Toutefois, cette augmentation est principalement à attribuer au développement et à la diffusion de technologies d'aquaculture différentes. En raison de la surexploitation des espèces marines les plus importantes sur le plan économique, les perspectives de croissance de la production des pêches de capture sont limitées et les efforts devraient, pour le moment, se concentrer sur la durabilité et la pêche responsable. D'autre part, la production aquacole mondiale a connu une forte croissance, comme l'illustre la figure 1. Bien que la production de l'aquaculture ait enregistré une croissance dans chaque région, il existe de grandes différences sur le plan du rythme de développement.

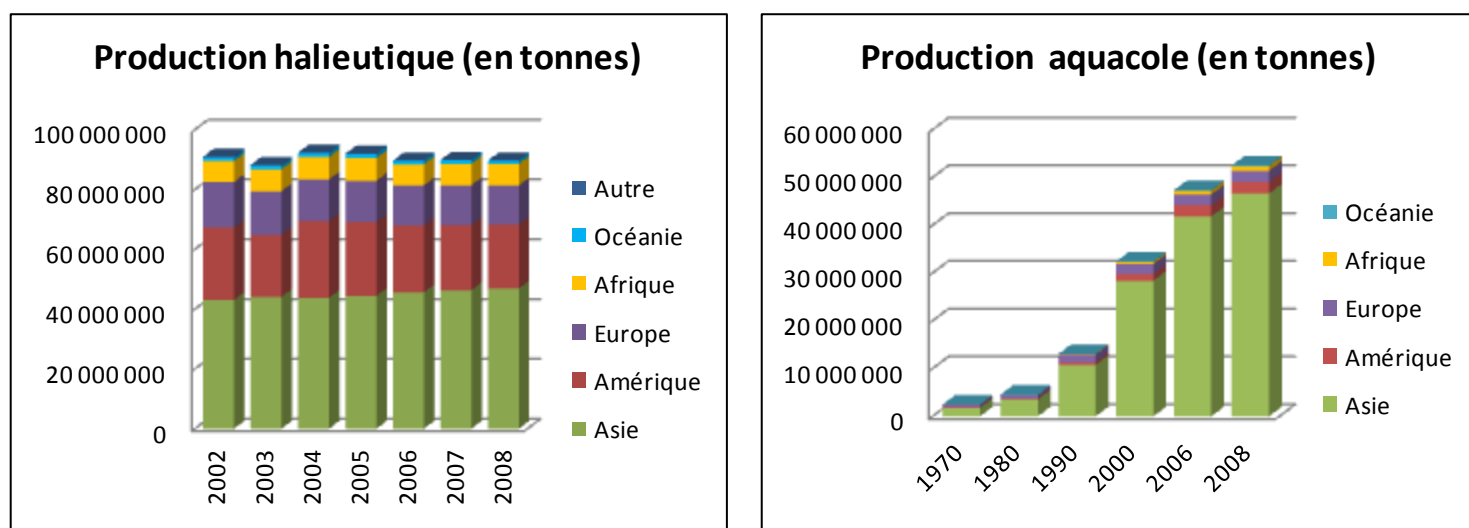


Figure 1: Production halieutique et aquacole dans le monde (en tonnes).

9. L'Europe est une région relativement hétérogène en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture. La plupart de ses forces pourraient également figurer sur la liste de ses faiblesses. Les pays appartenant à cette région sont caractérisés par des conditions environnementales, économiques, sociales et culturelles très diverses, ce qui peut donner lieu à d'importantes différences dans la production halieutique. En Europe, la production des pêches de capture semble connaître un déclin lent mais stable (figure 2). Toutefois, lorsqu'on l'examine en détail, cette tendance devient moins claire. Les pays de l'ouest du continent (catégories « UE-autres » et « autres pays européens » dans le tableau 1) étant responsable de plus de 60 pour cent de la production des pêches de capture dans la région, l'effet de stagnation ou même d'augmentation des volumes produits dans l'ensemble des autres pays est dissimulé. La production des pêches de capture en Europe de l'Est et dans les pays de la CEI, qui enregistre une légère croissance depuis 2004, est également considérable, avec plus de 30 pour cent de la production de la région; mais cette hausse n'a permis de diminuer que très légèrement le rythme du déclin général de la production des pêches de capture pour l'ensemble de la région.

10. À l'heure actuelle, le secteur de l'aquaculture n'a pas une importance significative en Europe, car il ne représente, au plus, que 15 pour cent de la production halieutique totale de la région. Au

niveau mondial, l'aquaculture représente 38 pour cent de la production halieutique¹. Toutefois, la région offre de belles perspectives pour le secteur². Les pays d'Europe occidentale occupent une position plus dominante encore dans le secteur aquacole que dans celui des pêches de capture: ils fournissent en effet plus de 80 pour cent de la production de la région. Dans ces pays, où les dernières technologies de production halieutique sont généralement disponibles et appliquées, la production est souvent de grande qualité et a une forte valeur ajoutée (figure 3). La production aquacole de la plupart des autres pays est relativement restreinte, généralement en raison d'un manque de capacités et/ou de technologies efficaces, bien que la plupart d'entre eux possèdent un fort potentiel pour ce type d'activités. Dans ces pays, la valeur de la production est également plus faible.

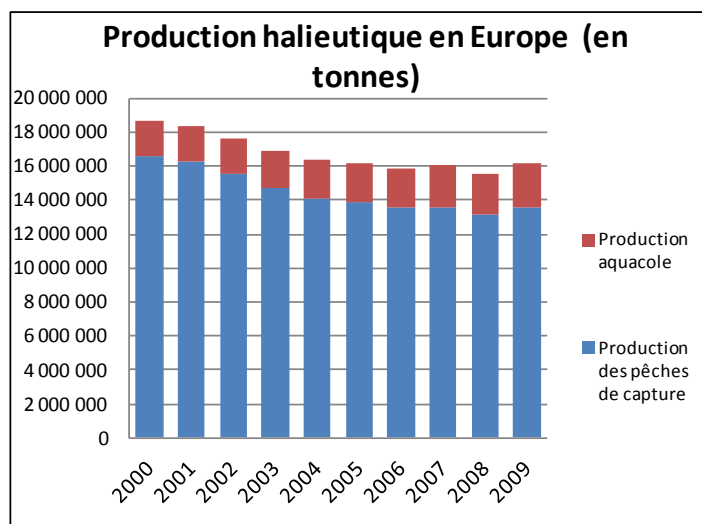


Figure 2: Production halieutique totale en Europe (en tonnes)

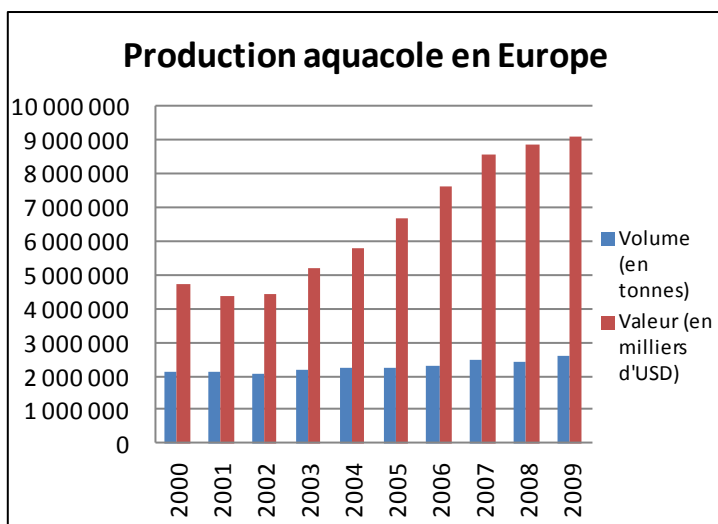


Figure 3: Production aquacole de l'Europe en volume (en tonnes) et en valeur (en milliers d'USD)

11. Dans le domaine de la production halieutique, le statut des pays de la CEI est également particulier. Après la dissolution de l'Union soviétique, la production des pêches de capture et de l'aquaculture des anciens pays membres a accusé un net recul (figure 4). Bien que dans un passé plus récent, la production halieutique de certains de ces pays ait enregistré une légère augmentation, elle reste toujours loin derrière son niveau d'avant la dissolution. La plupart des pays de la CEI possèdent un grand nombre de sites adaptés à la production halieutique qui ne sont pas utilisés actuellement. À part des compétences spécialisées en matière d'investissements, l'exploitation de ces capacités nécessite des technologies adaptées et la mise en place de cadres juridiques.

¹ Production halieutique totale: poisson destiné à la consommation humaine + poisson destiné à la réduction – par exemple pour la fabrication d'huiles et de farines de poisson ou d'aliments pour animaux.

² En 2015, au niveau mondial, la production aquacole dépassera les pêches de captures comme source d'approvisionnement en poisson pour la consommation humaine.

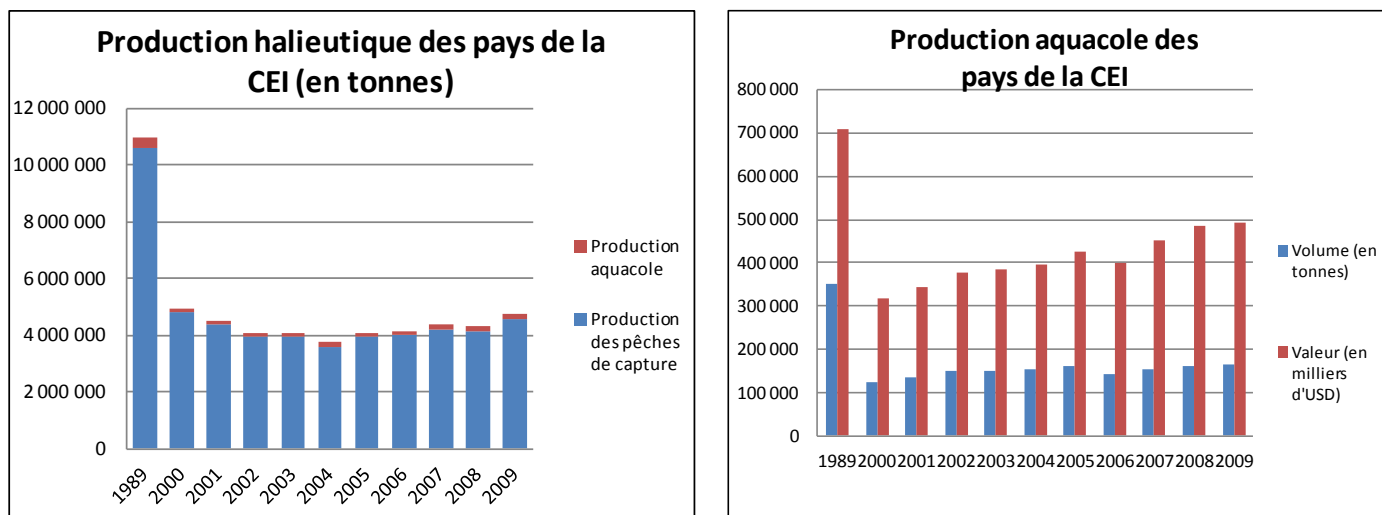


Figure 4: Production halieutique des pays de la CEI

12. Lorsqu'on examine plus en détail la production halieutique des pays de la CEI, il apparaît clairement que la Fédération de Russie représente près de 85 pour cent de la production totale. L'Ukraine, la Lituanie, la Lettonie et le Bélarus arrivent loin derrière, avec 14 pour cent. Avec environ 1 pour cent du total, la production halieutique des autres pays de la CEI est négligeable (figure 5). La contribution de l'aquaculture à la production halieutique totale est minime, 3 à 4 pour cent environ. Dans ce secteur, le plus gros producteur est également la Fédération de Russie, suivie par l'Ukraine. Ensemble, ces deux pays représentent 85 pour cent de la production aquacole des pays de la CEI. Les mauvaises performances des pays de la CEI situés en Asie centrale s'expliquent notamment par le manque de ressources en eau et de fournitures adaptées.

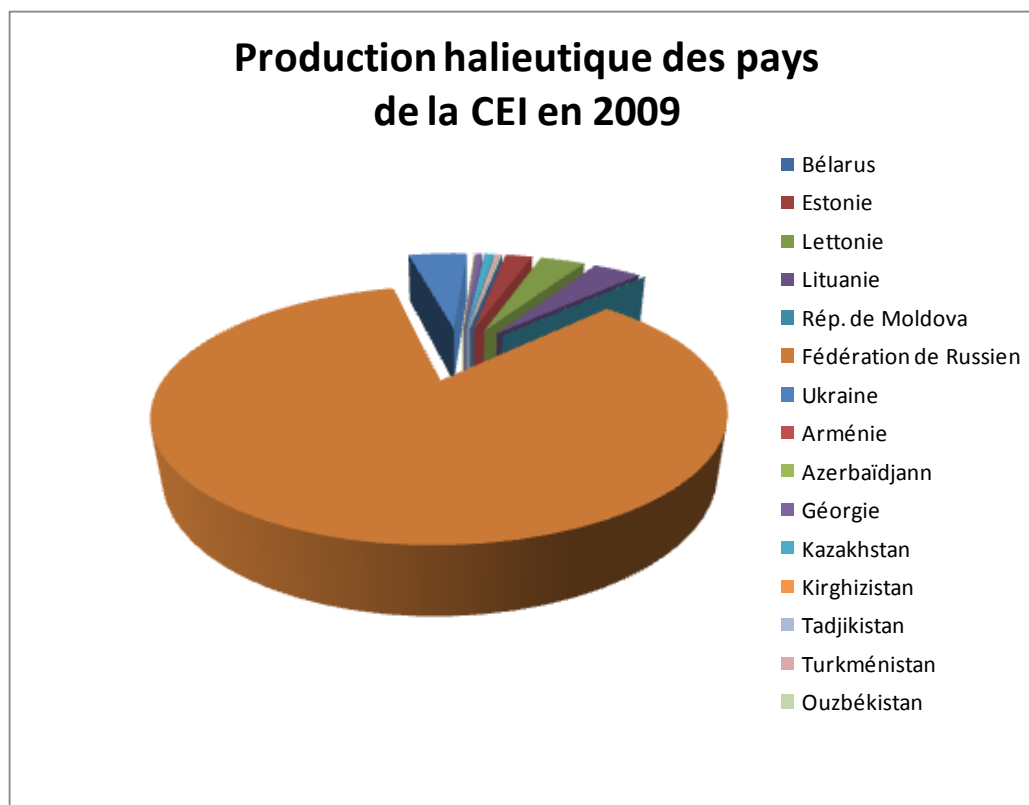


Figure 5: Répartition de la production halieutique dans les pays de la CEI en 2009

13. Dans une certaine mesure, les volumes de production se reflètent également dans les valeurs de consommation par habitant (tableau 1). La population des pays dans lesquels le niveau de production halieutique est élevé sont plus enclins à consommer du poisson, et la disponibilité des produits de la pêche et de l'aquaculture y est également meilleure.

Asie centrale	Transcaucasie et Turquie	Europe de l'Est - CEI	Europe du Sud-Est	UE centrale et orientale	UE - Autres	Autres pays européens
Kazakhstan 3,8	Arménie 2	Bélarus 15,6	Albanie 5	Bulgarie 4,8	Allemagne 15,1	Islande 91
Kirghizistan 1,8	Azerbaïdjan 1,8	Fédération de Russie 19,9	Bosnie-Herzégovine 7	Estonie 13,7	Autriche 14,2	Norvège 51,5
Tadjikistan 0,3	Géorgie 6,9	République de Moldova 11,7	Croatie 16,8	Hongrie 5,2	Belgique 23,4	Suisse 15,9
Turkménistan 3,3	Turquie 6,9	Ukraine 17,3	Ex-République yougoslave de Macédoine 2,9	Lettonie 14,9	Chypre 25,2	
Ouzbékistan 0,3			Monténégro 5,7	Lituanie 37,9	Danemark 23,3	
			Serbie 5,6	Pologne 10,1	Espagne 44,2	
				Rép. tchèque 9,9	Finlande 34	
				Roumanie 5,4	France 34,8	
				Slovaquie 8,3	Grèce 21,1	
				Slovénie 9,8	Irlande 21,8	
					Italie 25,2	
					Luxembourg 26,4	
					Malte 31,3	
					Pays-Bas 19,9	
					Portugal 57,2	
					Royaume-Uni 21,3	
					Suède 32,1	

Tableau 1: Consommation de poisson dans les pays de la région Europe (kg/habitant/an), Annuaire FAO. Statistique des pêches et de l'aquaculture. 2008. La moyenne mondiale est de 17,1 kg.

II. GRANDS CHANGEMENTS DANS LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE DE L'UE (PCP)

14. La politique commune de la pêche de l'Union européenne va connaître des changements radicaux dans les années à venir. Bien que la gestion des pêches dans de nombreux pays de l'UE compte parmi les plus élaborées au monde et s'appuie sur d'excellentes données d'évaluation des stocks, la PCP n'a pas permis de résoudre le problème de la surcapacité – la capacité de pêche continue de croître d'environ 3 pour cent chaque année et 75 pour cent des stocks de poisson de l'UE sont surexploités.

15. Les mots-clés de cette nouvelle politique seront **production maximale équilibrée (PME)**, **concessions de pêche transférables (CPT)** et **interdiction des rejets**.

16. Bien que le principe de la PME soit défendu et constitue un objectif depuis quelques années, des facteurs techniques et politiques ont entraîné un niveau d'exploitation plus élevé que la PME conseillée. La bonne nouvelle, toutefois, est que 13 stocks de l'UE sont déjà au niveau de PME et que plusieurs autres atteindront ce niveau d'ici un à deux ans.

17. Les simulations réalisées dans le cadre de l'évaluation d'impact de la PCP montrent qu'une fois le niveau de PME atteint, le total autorisé de capture (TAC) augmentera; l'augmentation totale sera au moins de l'ordre de 20 pour cent d'ici à 2020. Une augmentation d'une telle ampleur pourra permettre, dans une certaine mesure, de protéger l'emploi dans le secteur de la capture, comme en

atteste le fait que, d'après les simulations, malgré une diminution du nombre de bateaux, le nombre d'emplois par bateau devrait augmenter après 2017 et d'autres avantages s'ensuivront. Le problème pour le secteur sera la période nécessaire pour que le stock se reconstitue, période qui sera difficile pour la pêche, mais la PCP offre une série de mesures d'incitation et un appui financier au secteur en vue d'atténuer ces problèmes.

18. En ce qui concerne l'interdiction des rejets de poisson (la plupart des poissons rejetés meurent), cette mesure permettra de mieux estimer la mortalité des espèces et encouragera les pêcheurs à utiliser des engins de pêche de nature à minimiser les rejets. Ce type d'interdiction est en vigueur en Norvège depuis de nombreuses années.

19. L'interdiction fonctionnerait comme suit:

- Les poissons présentant des taux de survie élevés devront être repérés et relâchés;
- Tous les autres poissons seront débarqués et comptés par rapport aux quotas, mais seuls les poissons de taille supérieure à la taille minimale de débarquement pourront être commercialisés pour la consommation humaine.

20. Les concessions de pêche transférables (CPT) et systèmes similaires sont déjà utilisés avec succès dans plusieurs États membres de l'UE.

21. Si elles sont bien conçues, les CPT peuvent constituer un outil efficace pour aider les propriétaires de navires de pêche à planifier leurs activités en fonction de l'évolution du marché, à débarquer la totalité de leurs prises et à planifier leurs investissements.

22. Les CPT offrent également la possibilité de quitter le secteur en échange d'une compensation financière. Les systèmes de ce type renforcent la responsabilité des opérateurs et favorisent la réduction des rejets.

- L'aquaculture est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide au monde, avec un taux de croissance constant de près de 7 pour cent par an.
- En 2008, la production aquacole mondiale totalisait quelque 53 millions de tonnes, pour une valeur de près de 100 milliards de dollars, contre moins d'un million de tonnes en 1950.
- 46 pour cent de la production halieutique mondiale vient de l'aquaculture.
- Au cours des trente dernières années, le nombre de pêcheurs et de pisciculteurs a augmenté plus rapidement que la population mondiale.
- En 2008, la Norvège a produit près d'1 million de tonnes de poissons issus de l'aquaculture, l'Italie 200 000 tonnes et la Turquie 150 000 tonnes.
- Cette même année, la Géorgie a produit 180 tonnes, le Tadjikistan 26 tonnes, le Turkménistan 16 tonnes, l'Arménie 2 000 tonnes, le Kirghizistan 92 tonnes et l'Azerbaïdjan 89 tonnes.
- Si l'on inclut dans la production halieutique mondiale le secteur secondaire, comme la manutention et la transformation, la moitié des employés du secteur sont des femmes.
- Renforcer le rôle et les performances des organes régionaux s'occupant de pêches reste le plus grand défi en matière de gouvernance internationale des pêches.
- Le commerce international du poisson a connu une hausse spectaculaire en valeur, avec un record de 102 milliards de dollars en 2008, ce qui signifie qu'il a presque doublé en dix ans.
- Avec près de 40 pour cent de la production halieutique totale aujourd'hui exportée, le poisson est l'un des produits alimentaires les plus commercialisés.
- La traçabilité est de plus en plus répandue dans le commerce du poisson et des produits de la pêche.

III. PRINCIPALES ACTIVITÉS TECHNIQUES DE LA FAO DANS LA RÉGION

23. **Appui en matière de politiques.** Grâce à l'appui fourni par la FAO aux pays de la région pour l'élaboration de politiques et de cadres institutionnels de nature à favoriser le développement de secteurs de la pêche modernes et la mise en place de plans de gestion durables pour les pêches, les capacités des administrations nationales en charge des pêches ont été sensiblement renforcées. Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, adopté par de nombreux pays de la région, se fonde sur des directives et des plans d'action pour l'adoption d'une approche écosystémique des pêches et pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) dans la région. La FAO a traduit le Code et six de ses directives techniques vers le russe et a encouragé leur diffusion. L'Organisation travaille en outre avec les gouvernements pour les aider à mettre en place les procédures réglementaires et de certification nécessaires à leur participation au commerce du poisson et des produits de la pêche.

24. **Appui concret.** Les activités de terrain, ou, comme on les appelle ici, l'« appui concret », sont importantes pour montrer quelles sont les bonnes pratiques, transposer les enseignements tirés au niveau des politiques et souvent, aussi, appeler l'attention des gouvernements sur les recommandations de la FAO. Ceci est valable pour tous les secteurs et justifie le programme de terrain de la FAO, dont l'efficacité est souvent mise en question.

La FAO répond aux demandes d'aide concrète des pays de la région – à savoir des demandes d'appui technique pour construire ou reconstruire leurs secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Cet appui pratique vise l'introduction de systèmes et de technologies de production modernes à tous les stades de la chaîne de valeur, notamment la production et la reproduction aquacoles, la production d'aliments pour poissons et la construction d'étangs. Outre des ateliers de renforcement des capacités, la FAO publie à la demande des Membres des manuels de formation de base comme des directives relatives à la propagation des carpes et des truites. La FAO a également publié un manuel de formation de base sur les systèmes à recyclage d'eau (par opposition aux systèmes à écoulement continu); ces systèmes nettoient et réutilisent l'eau et ne polluent donc pas les rivières et les courants. Ils limitent également les risques de maladie, réduisant ainsi la nécessité d'introduire des antibiotiques dans le système. En communiquant les informations de base sur ces systèmes, la FAO aide les décideurs à déterminer à l'avance s'ils disposent des capacités suffisantes pour les développer et les faire fonctionner.

25. **Collaboration régionale.** Les défis qui se posent pour la mise en place d'une gestion durable des pêches et de l'aquaculture sont internationaux et appellent une action coordonnée. Outre la dominance des mers Noire, Caspienne, Adriatique et Méditerranée, les pays d'Europe centrale et orientale sont reliés via de gigantesques réseaux de bassins versants et de rivières qui traversent bon nombre d'entre eux. Les nombreuses activités de renforcement des capacités mises en œuvre par la FAO aux niveaux régional et national ont permis aux pays de s'unir pour trouver des stratégies communes afin de résoudre leurs problèmes, qui sont identiques. Ceci a débouché sur une collaboration accrue et des partenariats plus nombreux au sein de la région et entre les secteurs public et privé au niveau national. Dans le passé, avec les systèmes de gouvernance centralisés, les barrages, les centrales hydroélectriques et les grands systèmes d'irrigation étaient construits sans aucune considération pour l'impact qu'ils pourraient avoir sur les autres pays, ce qui a eu pour effet, entre autres, d'empêcher les poissons d'atteindre leurs lieux de ponte. La FAO a mis en place des organismes régionaux chargés des pêches et leur apporte son soutien afin d'aider ces pays à travailler ensemble, en veillant à ce que des changements apportés dans un pays n'ait pas de répercussions négatives sur les autres.

- La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, approuvée à l'unanimité par le Conseil de la FAO en 2009, a débuté ses activités en 2010; sa mission est de travailler au niveau régional pour promouvoir le développement, la conservation, la gestion des ressources et le développement de l'aquaculture dans la région.
- La Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) offre un appui dans le domaine de la collecte d'information, facilite la

coopération entre les organisations gouvernementales et fournit des conseils pour un développement durable des pêches continentales et de l'aquaculture.

- La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) couvre la mer Méditerranée et la mer Noire; elle promeut le développement, la conservation et la gestion des ressources marines et encourage les projets de coopération en matière de formation et de recherche.
- Le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE) a été créé avec pour mission de faciliter l'intégration des pêches d'Europe centrale et orientale et de la recherche et développement en aquaculture au sein des institutions de recherche et d'enseignement supérieur en Europe.

A. Création de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

26. Dans les régions du Caucase et d'Asie centrale, l'agriculture est l'un des secteurs les plus importants pour l'activité économique et les revenus. Les objectifs stratégiques nationaux pour les pêches, y compris l'aquaculture, s'inscrivent généralement dans le cadre de politiques de développement rural et agricole. Bien que la contribution des pêches au PIB de ces pays soit pratiquement négligeable, ce secteur fournit de la nourriture, des revenus et des moyens de subsistance, en particulier au niveau local.

27. La production de la pêche continentale et de l'aquaculture dans les pays d'Asie centrale (à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan) a chuté de manière spectaculaire depuis que ces pays se sont affranchis de l'ancienne Union des républiques socialistes soviétiques, au début des années 1990, une période de transition au cours de laquelle les économies et les politiques nationales ont beaucoup changé. Malgré les efforts soutenus mis en œuvre par les pays d'Asie centrale pour mettre en place des pêches durables, un certain nombre de contraintes et de restrictions non négligeables subsistent, particulièrement sur le plan des infrastructures et des finances. Dans ce contexte, quelques gouvernements de la région ont demandé à la FAO d'examiner les possibilités d'amélioration de la coopération régionale dans le domaine des pêches grâce à l'instauration d'organismes régionaux de gestion des pêches ou à d'autres dispositions régionales. En réponse à ces demandes, le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale a fourni un appui technique pour l'organisation par le Gouvernement du Tadjikistan d'une première réunion intergouvernementale sur ce sujet à Douchanbé, en novembre 2008.

28. La réunion de Douchanbé a été suivie de trois réunions intergouvernementales régionales (tenues à Trabzon (Turquie) en juin 2009 et novembre 2010 et à Cholpon Ata (Kirghizistan), en juin 2011) et de deux réunions de comités directeurs (tenues à Ankara (Turquie), en mars 2009 et à Istanbul (Turquie), en février 2010). Ont assisté à chacune de ces réunions 7 à 12 délégations officielles représentant les États suivants: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, République populaire de Chine, Géorgie, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turquie, Ukraine et Ouzbékistan.

29. En juillet 2009, après avoir évalué les différentes possibilités de coopération régionale disponibles, les pays ont demandé au Directeur général de la FAO d'appuyer la création d'un nouvel organe relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation. En septembre 2009, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques a examiné le projet d'accord relatif à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase tel qu'approuvé lors de la réunion de Trébizonde (juin 2009) et l'a transmis pour approbation par le Conseil de la FAO à sa cent trente-septième session. L'accord approuvé par le Conseil de la FAO, le 1^{er} octobre 2009, a été envoyé par le Directeur général de la FAO aux pays suivants, en décembre 2010: Arménie, Azerbaïdjan, République populaire de Chine, Géorgie, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ouzbékistan, Afghanistan, Mongolie et Ukraine.

30. En 2010, les gouvernements du Tadjikistan, du Kirghizistan et d'Arménie ont déposé leur instrument d'acceptation de l'accord auprès du Directeur général de la FAO. L'accord relatif à la

Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase est entré en vigueur le 3 décembre 2010.

31. À la session inaugurale, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 19 au 21 décembre 2011, l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la Chine, la Géorgie, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan, la Mongolie, La Fédération de Russie, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan ont été encouragés à accélérer leur processus national d'acceptation.

32. Les facteurs suivants ont joué un rôle essentiel dans le succès remarquable de l'établissement de la Commission:

- Processus d'établissement bien conçu et bien géré
- Participation active des États de la région à ce processus et coopération fonctionnelle et synchronisée entre la FAO et les États au cours de l'initiative
- Fort soutien du Programme régional pour le développement des pêches et de l'aquaculture en Asie centrale, un programme permanent mis en place dans le cadre du Programme de partenariat FAO-Turquie
- Services d'appui et de conseil fournis par la FAO aux gouvernements engagés dans le processus d'établissement en ce qui concerne la création de la Commission, l'élaboration de textes juridiques fondamentaux et le programme de travail de cinq ans de la Commission
- Sensibilisation à l'importance de la gestion des pêches régionales grâce aux activités de renforcement des capacités mises en œuvre aux cours des travaux préparatoires à l'établissement de la Commission

33. La coopération régionale dans le secteur des pêches en Asie centrale et dans le Caucase a acquis une plus grande visibilité grâce à des mécanismes de coopération renforcés. La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase devrait exercer une plus grande influence sur l'élaboration de cadres régionaux de gouvernance pour les pêches et l'aquaculture dans la région. En réponse à la demande de la vingt-neuvième session du Comité des pêches, la FAO organisera à Urumqi (Chine) en juin 2012 un atelier exploratoire sur la coopération régionale pour le développement d'un secteur des pêches et de l'aquaculture responsable dans les pays d'Asie centrale et du Caucase. L'objectif de cet atelier est de renforcer la coopération pour le développement des pêches et de l'aquaculture entre les pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et du Caucase (Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie) et de favoriser la coopération bilatérale entre la Chine et ses pays voisins d'Asie centrale et méridionale, y compris les pays participant au programme de coopération Sud-Sud de la FAO ainsi que ceux bénéficiant de l'aide de la FAO pour le lancement de leur programme pour la sécurité alimentaire.

B. Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI)

34. À sa cent-quarantième session, le Conseil de la FAO a adopté la résolution 3/140, notant qu'à sa vingt-cinquième session, tenue à Antalya (Turquie) du 21 au 28 mai 2008, la Commission était convenue de changer de nom en intégrant à celui-ci la notion d'aquaculture afin de bien rendre compte de l'importance de l'aquaculture pour les pays d'Europe ainsi que de l'ensemble de ses activités, et a décidé d'approuver ce nouveau nom et les Statuts de la Commission; la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) s'appelle donc désormais Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI).

35. Un atelier régional sur la pêche de loisir en Asie centrale (Issyk-Kul (Kirghizistan), 14-16 septembre 2009) a été organisé pour répondre aux besoins exprimés dans différentes études du secteur de l'aquaculture en Asie centrale. Des représentants de quatre des cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan) y ont assisté, ainsi que quelques spécialistes internationaux de la pêche de loisir.

36. Les conclusions de l'atelier ont été, entre autres, les suivantes: 10 pour cent en moyenne de la population d'Asie centrale est concernée par la pêche de loisir (pêche récréative ou pêche sportive); les captures de ce type de pêche apportent une contribution non négligeable à la sécurité alimentaire (tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité) dans les zones rurales reculées; les acteurs de la pêche de loisir éprouvent toujours des difficultés à se faire reconnaître comme partenaires à part entière par d'autres utilisateurs de ressources; les associations et les sociétés de chasseurs et de pêcheurs jouent un rôle fondamental dans la préservation de la biodiversité en Asie centrale; et le Code d'usages pour la pêche de loisir, tel qu'approuvé par la CECPAI en 2008, est largement applicable à la situation en Asie centrale.

37. La vingt-sixième session de la CECPAI s'est tenue à Zagreb (Croatie) du 17 au 20 mai 2010. Les activités mises en œuvre par la CECPAI depuis 2008 dans les domaines de la biologie et de la gestion des pêches, de l'aquaculture, de la protection de l'environnement aquatique et des questions économiques et sociales y ont été examinées. La session a débattu des différentes options pour la restructuration et l'amélioration du fonctionnement de la Commission et a décidé que la CECPAI devrait poursuivre ses activités en tant qu'organisme chargé des pêches au titre de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, mais avec une structure améliorée et un règlement intérieur modernisé, sous réserve d'approbation de ces décisions par le Conseil et le Directeur général de la FAO.

38. Une session extraordinaire de la CECPAI a été organisée à Rome (Italie) le 27 octobre 2011 pour l'adoption du nouveau règlement intérieur; dans ce cadre, tous les groupes de travail et sous-commissions ont été supprimés et il a été décidé d'adopter une approche par projet pour les futurs travaux dans les domaines pertinents. Le Comité scientifique et technique examinera et évaluera chaque proposition de projet. L'anglais sera la langue de travail de la Commission. La vingt-septième session se tiendra du 11 au 15 juin 2012.

C. Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE)

39. Le Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE) a été officiellement établi en 2004 avec pour mission de faciliter l'intégration des pêches d'Europe centrale et orientale et de la recherche et développement en aquaculture dans l'espace européen de la recherche et l'espace européen de l'enseignement supérieur. En 2010, après avoir fonctionné pendant plusieurs années en tant qu'association informelle d'institutions de recherche et d'enseignement actives dans des domaines liés aux pêches et à l'aquaculture, sans personnalité juridique, et après s'être imposé comme une organisation reconnue dans le domaine de l'aquaculture en Europe, le réseau NACEE a acquis le statut d'organisation non gouvernementale enregistrée. Depuis l'année de ce changement, le réseau s'est principalement employé à consolider son cadre opérationnel et sa situation financière. Toutefois, malgré cette période de transition, le réseau n'a pas abandonné ses activités professionnelles. Avec la Société européenne d'aquaculture, il a participé activement à l'élaboration de l'étude de la situation de l'aquaculture en Europe commandée par la FAO en 2009-2010. En 2011, il a organisé un atelier sur le rôle de l'aquaculture dans le développement rural à Chisinau (Moldova) ainsi qu'une conférence de jeunes chercheurs à Saint-Pétersbourg (Russie), qui a remporté un vif succès. L'élaboration du programme de recherche du réseau, qui jette les bases de ses travaux futurs, est en cours. Le réseau œuvre également au renforcement des liens qui l'unissent aux autres réseaux régionaux, en particulier le Réseau de centres d'aquaculture pour la Région Asie et Pacifique (RCAAP). Il a été décidé lors d'une récente réunion que le NACEE et le RCAAP introduiraient une demande d'adhésion comme membre associé dans leurs réseaux réciproques.

IV. Problèmes émergents dans la région

40. L'aquaculture est l'un des domaines de production qui, à l'échelle mondiale, ne cesse de se développer. Elle fait usage de nombreux types différents de technologies, allant de la pisciculture en étang relativement simple et peu coûteuse aux modes de production les plus sophistiqués, avec des

systèmes à recyclage d'eau. Grâce ce type de systèmes fermés, qui permettent la mise en place d'un environnement favorable au développement de nombreuses espèces, ces dernières peuvent être produites dans pratiquement n'importe quel endroit du monde. En conséquence, des poissons ont été introduits et élevés dans des endroits dans lesquels on ne les trouvait pas auparavant. Malheureusement, cette introduction d'espèces exotiques a suscité des préoccupations auxquelles il convient de répondre par une action concertée.

41. L'introduction d'espèces exotiques appelle une attention particulière, non seulement de la part des fermes et des entreprises mais également de la part des gouvernements, qui doivent mettre en place un cadre juridique dans ce domaine. La prévention des échappements est une composante très importante de ce type de production, car les poissons échappés peuvent provoquer d'importants dégâts environnementaux. Lorsqu'une espèce exotique parvient à trouver un environnement propice, elle peut se développer rapidement et déplacer les espèces indigènes en raison de la concurrence pour la nourriture, l'habitat, etc. Ceci revêt une importance particulière lorsqu'on tient également compte du changement climatique, le nombre croissant de phénomènes naturels inattendus augmentant le risque d'échappements.

42. En ce qui concerne les échappements, les espèces exotiques ne sont pas les seules à être susceptibles d'entraîner des problèmes pour l'environnement. Les poissons d'élevage évoluant tous dans des conditions relativement égales, et n'ayant pas la possibilité de se reproduire de manière incontrôlée, ils développent un stock génétique plutôt homogène. En conséquence, lorsqu'un grand nombre de ces poissons s'échappent, ils modifient et détruisent le stock génétique des populations sauvages indigènes. Ce phénomène est particulièrement dangereux dans les endroits (comme les petits courants, les bras de rivière ou les étangs) où des sous-espèces endémiques uniques sont présentes, ou dans les cultures marines en cages flottantes, où les poissons échappés peuvent causer une rapide dégradation.

43. Un plan d'action complet est nécessaire pour apporter une solution à ces problèmes. Il est d'une importance capitale, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, car les systèmes les plus intensifs sont situés dans les premiers tandis que dans les seconds, c'est l'absence de réglementations ou leur non-application qui constituent la principale source de problèmes. La région Europe présentant des caractéristiques relativement hétérogènes sur le plan des niveaux de production halieutique, des discussions et des conciliations plus nombreuses seront nécessaires pour parvenir à un accord valable, efficace et réaliste qui puisse servir de base aux actions individuelles.

44. L'Union européenne étant l'un des plus gros exportateurs de produits de la pêche et de l'aquaculture, le transport de poisson y est très développé. Bien que l'UE ait mis en place des règles et des règlements stricts dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de l'importation des produits alimentaires, un certain nombre de pays sont à la traîne en ce qui concerne la législation sur les transports ou son application. À l'heure actuelle, les agents pathogènes et les maladies introduites et transmises lors de mouvements dans les stocks issus d'écloseries, l'introduction de nouvelles espèces pour l'aquaculture et le développement et le renforcement du commerce des poissons ornementaux comptent parmi les principaux problèmes auxquels le secteur doit faire face. Une fois qu'un agent pathogène a été introduit et s'est établi dans l'environnement naturel, il n'existe que peu ou pas de possibilité de traitement ou d'éradication. Si les conséquences d'une transmission d'éléments pathogènes des espèces sauvages aux espèces d'élevage sont prévisibles grâce à l'accessibilité des hôtes, les répercussions d'une transmission inverse sont difficiles à prévoir. La prévention revêt dans ce cadre un rôle plus important encore, et les stratégies dans ce domaine doivent intégrer les éléments suivants: conformité avec les codes internationaux; élaboration et mise en œuvre de directives régionales et de stratégies nationales pour la santé des animaux aquatiques; mise au point de techniques de diagnostic et thérapeutiques et de technologies de l'information; mesures de biosécurité, y compris analyse des risques, épidémiologie, surveillance, signalement et planification des interventions d'urgence; recherche ciblée; renforcement institutionnel et développement de la main d'œuvre (éducation, formation, vulgarisation, recherche et services de diagnostic).

45. Les technologies de production aquacole du thon sont un autre domaine du secteur qui mérite attention. La production s'appuie toujours sur les pêches de capture, ce qui cause une série de

problèmes en matière de gestion des stocks sauvages. D'autre part, le secteur de la pêche s'effondrera si la pression sur ces stocks sauvages est maintenue. Il est indispensable d'atténuer l'impact de la pêche illicite dans les pêches de capture: on estime en effet que 30 pour cent des prises de thon rouge à l'échelle mondiale proviennent de la pêche INDR. Ces pratiques doivent être contrôlées et éliminées, et le secteur doit respecter les quotas fixés pour la préservation des stocks sauvages. On recommande également de consigner les données relatives aux prises issues de la pêche de loisir afin de juguler la pêche sportive illicite de thon.

46. L'alimentation du thon d'élevage doit faire l'objet d'une attention extrême. On dispose de très peu d'informations sur le régime alimentaire de cette espèce, et la suralimentation semble être une pratique courant chez les éleveurs. Aucun aliment composé adapté n'étant actuellement disponible, les éleveurs n'ont pas d'autre choix que d'utiliser des poissons sauvages pour nourrir leurs thons. Le problème ne réside toutefois pas dans la quantité de nourriture mais plutôt dans l'apport et la qualité des nutriments obtenus après sa consommation. Le coefficient de transformation des aliments pour le thon est généralement relativement élevé (environ 15-20:1 pour les grands spécimens et 10-15:1 pour les plus petits), car leur température corporelle est inhabituellement élevée et leurs mouvements incessants entraînent une demande importante en énergie, avec pour conséquence que seule une petite partie de l'apport énergétique total est utilisé pour leur croissance. La formulation et l'élaboration d'aliments artificiels pourraient permettre d'obtenir un meilleur coefficient de transformation des aliments, d'assurer un meilleur contrôle de la qualité de la chair du poisson, d'éliminer partiellement ou en tout cas d'alléger les contraintes logistiques liées à la localisation, à l'achat, au transport et au stockage des poissons destinés à l'alimentation, et pourraient également réduire de manière considérable les risques pour la santé et la transmission de maladies dues à l'ingestion de chair crue. L'utilisation de poissons sauvages pour l'alimentation suscite également un certain nombre d'autres questions, notamment l'impact relatif des captures sur les petites espèces pélagiques ainsi que le risque de détérioration environnementale résultant de l'accumulation de poissons non consommés sur les sédiments.